PMRA APPROVED LABEL, JB
2019-01-16, Sub. No. 2018-6388

AGRICOLE

CO-OP® SURFACTANT NI

COMMERCIAL

NON IONIQUE

Aide à la récolte, surfactant pénétrant, aide-retombées et correcteur d'acidité

PRINCIPE ACTIF : Mélange de surfactants.....100 %

Émulsion
Avertissement, contient l'allergène soya

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 33300 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1–1500 LITRES

Fabriqué pour :
Federated Co-operatives Limited
C.P. Boîte 1050
Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9

Par :
La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P. Boîte 1050
Saskatoon. Saskatchewan S7K 3M9

AVIS À L'UTILISATEUR
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS
INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

MANUTENTION
Durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage des déversements et le nettoyage, l'entretien ou les réparations du pulvérisateur, porter une chemise à manches longues, un pantalon long des chaussettes et des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Conserver le produit loin de la nourriture humaine ou animale. Ne pas contaminer l'approvisionnement en eau, les zones humides, et toute étendue d'eau par l'application directe, la dérive de pulvérisation ou lors du nettoyage ou du rinçage de l'équipement de pulvérisation ou des contenants.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément à les restrictions et les précautions les plus sévères.

DÉLAI DE SÉCURITÉ
Les travailleurs ne doivent pas pénétrer dans les champs traités durant le délai de sécurité après traitement indiqué sur l'étiquette du pesticide appliqué avec CO-OP® SURFACTANT NII.

ENTREPOSAGE
Entreposer le produit dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder le produit dans son contenant d'origine fermé hermétiquement dans un endroit sécuritaire entre chaque utilisation. Tenir à l'écart des aliments et des boissons destinés à la consommation humaine ou animale.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS
Absorber le déversement à l'aide d'une matière absorbante (litière pour chat, argile en granules, terre) et le déposer dans un récipient à déchets. Laver les lieux du déversement avec de l'eau après avoir ramassé la matière puis s'en être départi avec les déchets. Voir la rubrique ÉLIMINATION ci-dessous.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS

ÉLIMINATION DES CONTENANTS EN PLASTIQUE :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EMBALLAGES RÉUTILISABLES :
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Si le contenant ne sera pas réutilisé, consulter la section ÉLIMINATION DES CONTENANTS EN PLASTIQUE.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE : CANUTEC 1-613-996-6666.

MODE D'EMPLOI
La dose de CO-OP® SURFACTANT NI est indiquée pour les bouillies de pulvérisation avec des produits antiparasitaires ou pour les autres usages énumérés ci-dessous. La préparation et l'utilisation des bouillies de pulvérisation avec des produits antiparasitaires doivent venir des instructions figurant sur les étiquettes respectives de ces produits.

AIDE À LA RÉCOLTE POUR USAGE AVEC LES DESSÉCHANTS SUIVANTS	DOSE D'EMPLOI DE CO-OP® SURFACTANT NI	REMARQUES
Défanant Reglone, Dessicash, Stage, Défanant Bolster, Diquat 240, MasterLine Diquat, Craven	1 L/1000 L	Ne pas utiliser CO-OP® SURFACTANT NI avec ces produits pour la suppression de spargoute des champs et pour défaner les pommes de terre sauf pour l'usage recommandé dans les provinces des Prairies, à raison de 1,25 L/ha
SURFACTANT PÉNÉTRANT POUR USAGE AVEC LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES SUIVANTS	**DOSE D'EMPLOI DE CO-OP® SURFACTANT NI**	**REMARQUES**
GLYPHOSATES TELS QUE : Touchdown Total, herbicide liquide Roundup Weathermax avec la technologie Transorb 2, herbicide liquide Roundup Ultra 2, herbicide liquide Roundup Transorb HC, herbicide liquide RT/540, herbicide Vantage Plus Max, Glyfos Herbicide concentré hydrosoluble II, herbicide Glyfos Bio 450, herbicide liquide IPCO Factor 540, herbicide Credit 45, herbicide Credit Xtreme, herbicide liquide Renegade HC, herbicide Maverick III	Utiliser 0,5 % vol/vol (5 L de CO-OP® SURFACTANT NI par 1000 L de bouillie de pulvérisation)	Suivre les doses non-ioniques recommandées sur les étiquettes des produits et n'utiliser que selon les besoins.
Ally, herbicide Refine Extra 75DF, herbicide Refine Extra 75 en pochettes Toss-N-Go.	2 L/1000 L	Ajouter CO-OP® SURFACTANT NI comme dernier ingrédient. L'usage de l'antimousse peut s'avérer nécessaire. Consulter l'étiquette de chaque produit pour connaître le mode d'emploi.
Herbicide Everest 70 granulé dispersable dans l'eau, Everest Solupak 70 DF, herbicide Sierra 70 GDE, herbicide Sierra 2.0	2,5 L/1000 L	Pour usage sur le blé de printemps et le blé dur
Pursuit 240, Pursuit Herbicide pour des cultures de soya (agricole), herbicide Pursuit, herbicide Pursuit 70 DG, herbicide Aim EC, herbicide Simplicity, herbicide Assure II.	2,5 L/1000 L	Ajouter CO-OP® SURFACTANT NI comme dernier ingrédient. Consulter l'étiquette de chaque produit pour connaître le mode d'emploi. Pour usage avec l'herbicide Assure II, appliquer entre 2,5 et 5,0 L/1 000 L (0,25 à 0,50 % vol/vol). Adopter la concentration supérieure lorsque les conditions ne sont pas propices à une bonne croissance des mauvaises herbes ciblées. Consulter les étiquettes des produits.
Fulfill 50WG, Endeavour 50WG	5,0 L/1000 L	Pour supprimer les pucerons. Suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette de chaque produit.

AIDE-RETOMBÉES, AGENT DE RÉDUCTION DE LA DÉRIVE	DOSE D'EMPLOI DE CO-OP® SURFACTANT NI	REMARQUES
Un mélange en réservoir avec le glyphosate	Utiliser entre 0,25 % vol/vol et 0,5 % vol/vol (entre 2,5 L et 5,0 L par 1 000 L de bouillie de pulvérisation)	Assure une taille des gouttelettes uniforme pour fournir un dépôt homogène des gouttelettes de pulvérisation sur la surface des plantes. Minimise le risque de dérive du produit en réduisant l'incidence des petites gouttelettes. Suivre le mode d'emploi et toutes les mises en garde figurant sur les étiquettes des produits d'association.
CORRECTEUR D'ACIDITÉ/ACIDIFIEUR	**DOSE D'EMPLOI DE CO-OP® SURFACTANT NI**	**REMARQUES**
Eau très alcaline dont le pH s'élève à 8,0 ou plus.	Utiliser entre 625 mL et 1,25 L de CO-OP® SURFACTANT NI par 1000 L de mélange d'eau	Plusieurs herbicides sont des formulations acides faibles dont le rendement est affecté par le niveau de pH du mélange en cuve. CO-OP® SURFACTANT NI conditionne l'eau de mélange pour assurer une meilleure stabilité par acidification, ce qui aide à améliorer la pénétration dans et à travers les cuticules cireuses. Agit avec les pesticides sensibles à un niveau de pH élevé. Conditionne l'eau de mélange alcaline. Ajouter CO-OP® SURFACTANT NI après avoir rempli le réservoir entre le 1/3 et la ½ du niveau d'eau voulu. Ajouter la dose indiquée, puis continuer l'agitation; ajouter les pesticides et terminer en finissant de remplir le réservoir.
Eau légèrement alcaline/acide dont le pH se situe entre 6,5 et 8,0.	Utiliser entre 300 mL et 625 mL de CO-OP® SURFACTANT NI par 1000 L de mélange d'eau	

REMARQUE : Ne pas dépasser la dose recommandée de CO-OP® SURFACTANT NI surtout avec les produits qui contiennent leur propre mouillant. Une trop grande quantité de mouillant peut entraîner la perte de la bouillie à cause d'un ruissellement trop important. Consulter le mode d'emploi figurant sur l'étiquette de chaque produit. **Ce produit n'est pas homologué à des fins de suppression des organismes nuisibles en milieux aquatiques. NE PAS l'utiliser à de telles fins.**

™ Tous les produits indiqués sont des marques de commerce ou des marques déposées de leurs détenteurs respectifs.